

L'Écho des Bruyères

Mairie de Fayet-le-Château
04 73 70 93 04

Juillet 2026, n° 52



Les abords de la mairie ont été nettoyés. Des plantations ont été faites sur le parterre devant la salle des fêtes. Des géraniums ont été plantés dans les bacs suspendus à l'entrée de la mairie. Un nouveau drapeau français et un drapeau européen ont été installés.

Tout ceci donne un petit coup de pimpant et de propre aux bâtiments qui vous accueillent et qui sont votre propriété commune.

Sommaire

Remerciements (p. 1)

La Gravière (p. 2)

*Les dossiers en cours
(p. 4)*

Hommages (p. 9)

Un peu d'histoire :

*Fayet-le-Château,
l'origine du nom (p. 10)*

Infos diverses (p.12)

*Coupon comité des fêtes
(p.13)*

Jeux et devinettes (p.14)

Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidés et encouragés.



La Gravière

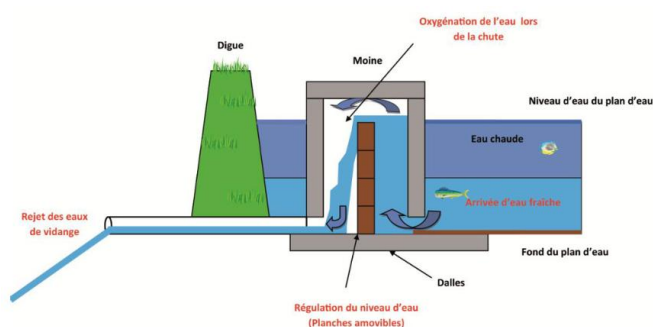


Etang de la Gravière. Juin 2020

Pour rappel, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a émis en décembre 2025 un arrêté de déclassement assorti d'obligations de vidange du plan d'eau et la pose d'un moine* hydraulique avant décembre 2027.

L'une des missions de la DDT est de pratiquer une politique en faveur de la préservation de l'environnement, notamment la protection des eaux (police de l'eau et des milieux aquatiques).

*Moine : ouvrage régulant le niveau d'évacuation en prélevant les eaux en profondeur.



Fonctionnement d'un moine hydraulique
(Source : Office français de la biodiversité

https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20250225_fiche_3_moineplaneauvf.pdf

La précédente municipalité, en lien avec le service eaux et rivières de Billom communauté, a établi un cahier des charges pour réaliser les travaux de mise en conformité.

Des six entreprises qui s'étaient déplacées le 23 mars, seules quatre ont répondu et envoyé leur devis avant la date limite fixée au 15 avril, avec des montants impressionnants et très disparates.

Le 27 avril 2026, les membres du conseil disponibles se sont réunis avec les deux agents du service eaux et rivière pour analyser ces devis. Une demande a été faite auprès des entreprises de scinder leurs offres en deux :

- une première phase obligatoire : vidange de l'étang par siphonage, curage des boues autour de la vanne de vidange, ainsi qu'une étude géotechnique de la digue.
- une 2ème phase qui sera conditionnée par les résultats de l'étude géotechnique : curage et installation d'un moine de vidange.

La date limite pour le dépôt des offres actualisées était fixée au 18 mai 2026.



La Gravière : mai 2021

Le 1^{er} juin 2026, les membres du conseil municipal disponibles se sont de nouveau réunis avec l'un des agents du service eaux et rivière.

L'analyse des offres a conclu que l'entreprise NGE/Guintoli, apte à réaliser la première phase pour un montant de 53.168,28 euros TTC., était la mieux placée. Lors de la séance du 2 juin, le conseil municipal a voté à l'unanimité la décision de lui envoyer une réponse positive.

Après signature, une réunion sera organisée avec le chef d'équipe en charge du chantier.

Il reste des inconnues: le résultat des analyses de la digue ; le nombre de m³ des boues...

Calendrier prévu : vidange courant août (en fonction des possibles arrêts sécheresse). La vidange entre novembre et mars est interdite.

Les poissons seront récupérés par la société de pêche en partenariat avec un pisciculteur.

Comme nous l'espérons, la seconde phase des travaux pourrait reprendre courant 2027.

Subventions : lors de l'acte de vente de l'étang à la commune, l'entreprise Michelin s'est engagée à participer à hauteur de 30.000 euros à la mise en conformité du plan d'eau. 20 000 euros environ ont déjà été dépensés pour diverses études et achat de matériel.

Pour cette première phase, la commune peut faire appel au Fonds de concours 2024-2026 de Billom Communauté, qui a alloué un fonds de 16 475 euros à Fayet-le-Château.



La Gravière : mai 2022

Les dossiers en cours

Les maisons d'accueil pour personnes âgées :



Nous avons à cœur qu'elles fonctionnent dans de bonnes conditions, et que les accueillants tout comme les accueillis s'y sentent bien.

Suite à des dysfonctionnements et malfaçons que nous avons répertoriés, une réunion entre les entreprises et un expert mandaté par notre assurance juridique a eu lieu le mardi 16 juin. Il en résulte au moins un point positif :

Monsieur Coutarel, plombier, propose de supprimer les pieds instables et gênants sous les lavabos pour que ceux-ci reposent sur une tablette plus longue, ce qui permettrait leur utilisation par une personne en fauteuil roulant tout en solidifiant l'assise.

Cependant, les problèmes de chauffage par les pompes à chaleur ne sont toujours pas résolus. La carte mère, grillée sur celle de la maison D, sert uniquement à maintenir l'eau chaude à une température constante, mais n'empêche pas le ballon thermodynamique de fonctionner. Ce n'est donc pas ce qui provoque la panne de la pompe à chaleur pour le chauffage.

Les radiateurs des étages sont conçus pour fonctionner avec une eau à basse température et devraient chauffer correctement. Les kits bizone ne sont donc pas nécessaires. Certaines chambres restent pourtant trop froides en hiver.

L'expert a suggéré de faire venir un spécialiste en chauffage, mais il faut vérifier, en fonction des modalités de notre assurance, si son paiement est à la charge de la mairie ou à celle de l'assureur.

Le non-fonctionnement des volets roulants dans la maison D serait dû à une usure normale (maison construite en 2020...).

Pour le reste (l'étanchéité sur la terrasse, les problèmes d'électricité, les seuils dans les maisons A et B qui ne permettent pas le passage d'un fauteuil roulant), nous attendons le rapport de l'expert.

- Madame Alexandra Philippot, accueillante de la maison D, a donné son préavis de départ pour août 2026. Son remplacement est en cours. Nous lui souhaitons une bonne réussite dans son nouveau projet.

- L'appartement au-dessus de la salle du conseil se libère fin août ; une annonce va être publiée pour le proposer à la location.

Aménagements divers :

La nouvelle équipe prend ses marques. La personne employée pour le ménage de la mairie, du hall, de la salle du conseil et des toilettes extérieures (ouvertes en été) ayant démissionné plusieurs semaines avant notre élection, nous avons décidé d'assurer cette mission nous-mêmes dans un premier temps.

Un nettoyage en grand a été fait par nos soins pour la salle des fêtes, la salle du tiers lieu, les toilettes extérieures et la cuisine (vitres, sol, tri des rangements de la cuisine et des placards, comptage et remise en ordre des assiettes couverts plats verres, dépoussiérage des murs et toiles d'araignées, lavage du très bel escalier qui monte au tiers lieu, balayage de la terrasse en bois, etc.).

Les plans d'évacuation ont été plastifiés et mis en place.



La salle du conseil, de la mairie et le hall sont aspirés et lavés tous les quinze jours, voire plus fréquemment si besoin ; la salle des fêtes et du tiers lieu sont vérifiées régulièrement.

Les escaliers menant à la mairie sont balayés, les rampes lavées (les fientes de nos amis les oiseaux sont très agressives sur le métal...).

Le toit terrasse a été démoussé, balayé.

La porte qui mène à la cave dans le hall de la salle des fêtes a été réparée (il manquait un gond) et reposée par un conseiller.

Les volets de la salle des fêtes sont abimés, un devis a été demandé pour les réparer et reposer ceux du pignon.

Une tuile sur le toit de la mairie a été gracieusement remise par un artisan du bourg.

Les branches basses autour du four, de la croix et de l'espace vers la salle des fêtes seront élaguées pour faciliter l'entretien des pelouses.

La plate-forme en face du cimetière a été nettoyée (déblayage des gravats grâce à l'aide d'un agriculteur, remplissage d'une benne demandée au SBA) ; des pierres et une chaîne ont été installées pour tenter de remédier aux dépôts sauvages. Hélas, comme souvent, un nouveau dépôt a eu lieu peu après ainsi que des gravats mis dans la poubelle du cimetière. Rappelons à tous autour de nous que la déchetterie de Billom est gratuite pour les particuliers sur présentation de la carte du SBA...



Espace jeux :

Une subvention de 3358 €, pour un montant minimum de 8336 €, avait été demandée par l'ancienne municipalité qui avait décidé de l'utiliser pour renouveler les jeux en face de la salle des fêtes.

La commande devait être faite avant fin juin pour que la commission puisse l'étudier en septembre.

Les contraintes de sécurité pour une collectivité étant draconiennes, en particulier pour les sols (sols souples obligatoires lorsque la hauteur de chute libre est supérieure à 60 cm, ce qui interdit les toboggans, les balançoires, les tourniquets, etc.), voici ceux que nous avons trouvés adaptés et autorisés avec une réception sur l'herbe :

Filet araignée hauteur 2 mètres : 2800 € ; Cabane : 1919,80 € ; Locomotive avec tunnel : 2406 € ; Tapis volant : 1174 € ; Jeu à ressort pelleteuse : 597,57 €.



L'entreprise (JPP) nous ayant fait des remises importantes et appréciables, la somme due correspond pratiquement exactement au montant voulu. Ces jeux seront installés prochainement, en suivant les consignes imposées (distance des jeux les uns par rapport aux autres et par rapport au talus et aux voies routières).

Nous avons commandé aussi : deux cendriers muraux – une borne de propreté canine – deux bancs avec dossier et deux corbeilles extérieures.

Terrains à l'entrée du bourg :

La commune a décidé d'exercer son droit de préemption sur des terrains à l'entrée du bourg. Les contours du projet ont été évoqués en conseil municipal et la population sera informée et impliquée dans les prochains mois.

Voirie :

Une inspection des voies communales a été faite le 13 juin. Ont été répertoriés : des trous à reboucher et des voies à refaire. Certains travaux sont à la charge de la SCIE pour remise en l'état après leur intervention d'enfouissement : le Bourg – le Montheil – La Farge – Coissard - Les Égaux. Nous vérifierons que les pylônes sont bien enlevés par la SCIE.

Les travaux à envisager seront étudiés lors du prochain budget, au printemps 2027. Cependant, ceux prévus par l'ancienne municipalité au Vernet seront faits.

Un devis pour la commande de pouzzolane est en cours.

Une rencontre avec monsieur le maire de Montmorin est prévue le 4 juillet pour ce qui concerne la voirie commune dans le village du Pereyret.

Chemins :

Le chemin de Chaux qui mène à la Farge et le chemin de la Gravière au Cheix ont été débroussaillés par M.Chebance.

Rencontre avec les personnes âgées :

À l'occasion de la mise en place des ateliers « Bien vieillir », nous sommes allés à la rencontre des personnes âgées de la commune, leur proposant de les emmener sur place si nécessaire. La mairie reste à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'elle.

La distribution du premier Écho des Bruyères en avril nous a aussi permis de parler quelques instants avec les habitants.

Deux mariages et un enterrement :

Hommage :

Décès de Robert Fournioux le 2 mai 2026.

Ancien facteur de St-Dier d'Auvergne, il s'était installé au Clos Fayard depuis de nombreuses années. Amateur de belote, très courtois, il était apprécié de tous les résidents. Sa disparition brutale a beaucoup ému sa famille d'accueil et ceux qui le côtoyaient au quotidien. Nous leur présentons nos condoléances.



Deux mariages au mois de mai, le 2 et le 23, les premiers de ce mandat.

Nous souhaitons tout le bonheur possible à ces deux couples qui ont choisi d'officialiser leurs liens dans notre commune.

Un peu d'histoire

Pourquoi notre commune s'appelle-t-elle Fayet-le-Château ?

À la demande d'un habitant du Pic, voici ce que l'on peut dire concernant l'origine du nom de Fayet-le-Château :

Comme chacun sait, « fayet » vient du latin *fagus*, qui a donné *fol*, *fou*, *fau* en ancien français, puis *faiart* et *fayard* en moyen français.

Le terme *fau* était encore utilisé il y a peu par les personnes d'un certain âge pour désigner le hêtre tortillard (*Fagus sylvatica* groupe *Tortuosa*, caractérisé par un tronc tortueux et des branches tordues, utilisé en bois de chauffage), pour le distinguer du hêtre commun, grand arbre au tronc droit, qui peut être employé pour la menuiserie.



Hêtre tortillard

Les terres pauvres de notre commune abondaient en *fayards*, d'où le terme « fayet » qui en est dérivé : l'endroit où poussent des *fayards*.

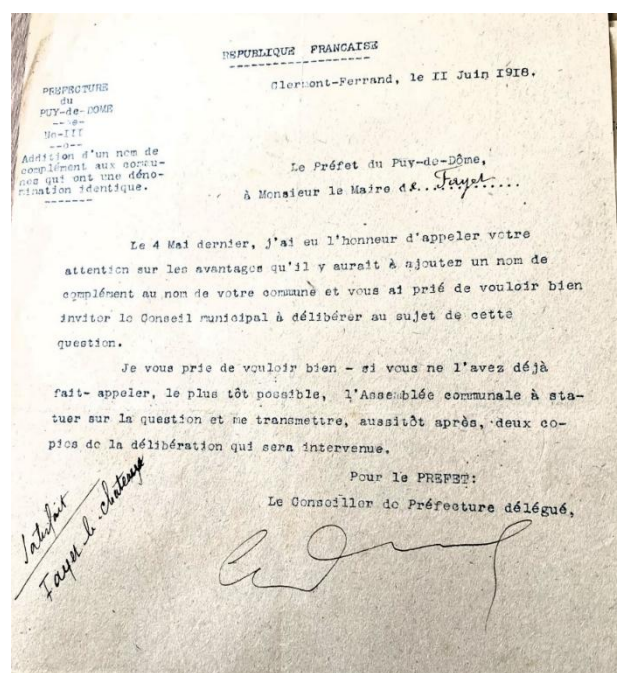
Le mot « hêtre », lui, est d'origine germanique. Autant dire que notre région a connu plus longtemps l'influence romaine que tudesque !

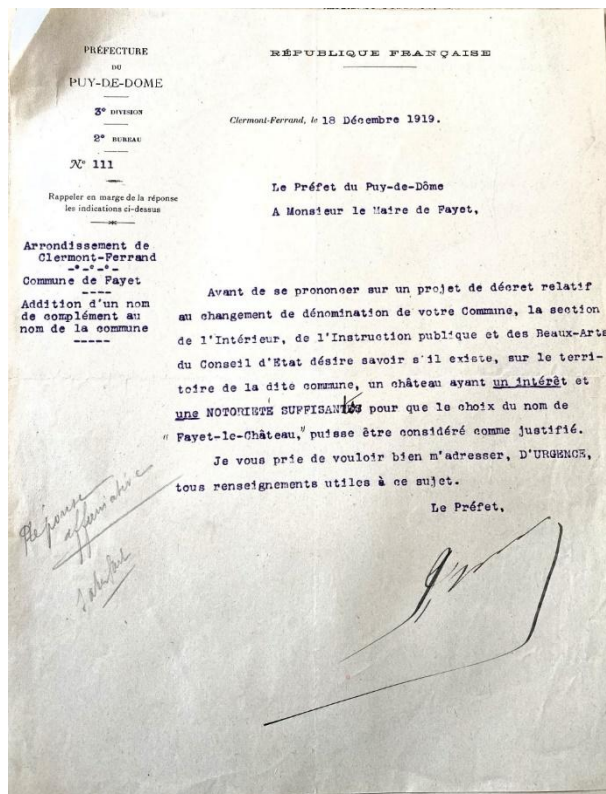
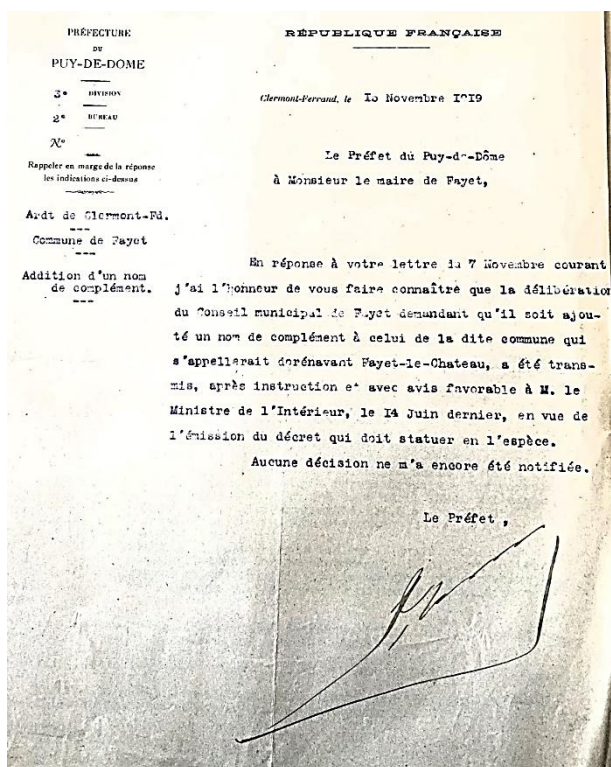
Et pourquoi Fayet-le-Château ?

Fayet est longtemps resté... Fayet tout simplement.

Dans les années 1920, l'État encourage fortement les communes à éviter les noms trop courts ou ambigus pour les distinguer des homonymes nationaux. On voit exploser des formes comme « -sur-... », « -lès-... », « -le-Château », « -en-Beaujolais », etc.

L'équipe municipale de Fayet envoie des demandes par courrier au préfet dès 1918, puis des courriers se suivent en 1919.





Les décrets sont, eux, beaucoup plus tardifs (lenteur administrative ?).

C'est le 16 mars 1936 seulement qu'on trouve, dans le Journal officiel de la République française, le passage suivant :

« La commune de Fayet (Puy-de-Dôme) est autorisée à prendre le nom de Fayet-le-Château. »

Les listes chronologiques des changements de noms d'autres communes les placent souvent elles aussi en 1936 : Crevant devient Crevant-Laveine, Ayat → Ayat-sur-Sioule, Saint-Sauveur → Saint-Sauveur-la-Sagne, etc.

Fayet est officiellement devenu Fayet-le-Château, mettant ainsi en valeur une caractéristique locale, à savoir le château de Seymiers, et levant peut-être des ambiguïtés postales, mais probablement pas avec Fayet-Ronaye, commune voisine, qui avait fait cette juxtaposition depuis le 19^{ème} siècle.

Pour aller plus loin, on peut consulter ce site pour voir à quel moment "Fayet" devient Fayet-le-Château sur la chaîne cartographique.

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=3.429386&lat=45.676701&z=14&pointer=true&layer1=7&layer2=20&mode=split-h>

(Pas facile à recopier, je l'admets... envoyez une demande en mairie et nous vous renverrons le lien par mail !)

(Et merci à toutes les équipes précédentes qui ont collaboré au long travail de tri des archives communales !)

Randonnées :

Chaque mercredi sont organisées des randonnées par le club de marche de Saint-Jean-des-Ollières. Les Fayétois peuvent s'inscrire gratuitement en téléphonant à Sabine Cros :

06 33 96 04 65

ou au 04 73 70 91 73



Rappel :

Les tontes du week-end sont autorisées :

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche : de 10h à 12h

D'autre part, les longues soirées d'été propices aux réunions festives ne doivent pas vous faire oublier de respecter le repos des voisins. Pas de bruit entre 22:00h et 8:00h.

Contact mairie : 04 73 70 93 04

secretariat@fayetlechateau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi 13:00/16:00

Jeudi 9:00/12:00

Fête de la Saint-Barthélemy :

Organisée par le comité d'animation, elle aura lieu le dimanche 23 août (brocante, buvette etc.). C'est beaucoup de préparatifs ! Un peu d'aide sera la bienvenue, même pour un tout petit moment.

Inscrivez-vous sur le coupon rédigé par les bénévoles du comité page suivante.

Merci ! ❤️ ❤️ ❤️



Le Comité d'Animations vous invite à préparer la fête de Fayet-le-Château avec ses bénévoles.

Comme chaque année, le Comité d'Animations vous invite à venir faire la fête dimanche 23 août. Mais pour qu'elle soit vraiment réussie nous avons besoin de l'aide de quelques uns parmi vous. Une heure de votre temps à nous accorder serait déjà très bien mais si vous pouvez faire plus c'est encore mieux.

En fonction de vos disponibilités et de vos possibilités, vous pouvez, si vous le souhaitez, choisir un créneau sur le planning ci-dessous sans oublier d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone.

Dans tous les cas vous serez accompagné de bénévoles du Comité d'Animations dans la joie et la bonne humeur !

Samedi 22 août

Atelier pâtisserie :

- De 9 h à 12 h : épluchage des pommes et préparation des tartes à la bouillie et pompes aux pommes.

- De 14 h à 16 h : transport des tartes à la cuisson

Atelier logistique :

- De 9 h à 12 h : manutention et installation des barnums, tables, bancs et transport du matériel nécessaire.

- De 14 h à 18 h : marquage des emplacements pour la brocante, délimitation du parking et positionnement des barrières.

Café et rafraichissements offerts à tous et déjeuner en commun pour ceux qui seront présents.

Dimanche 23 août

- De 6 h à 8 h : fermeture des trois accès du centre bourg avec les barrières posées la veille, puis accueil des exposants du vide grenier à placer en fonction du tableau des réservations.

- De 8 h à 18 h : tenue des stands buvettes et restauration.

- De 18 h à 20 h : démontage et rangement du matériel.

Pour ceux qui seront présents le dimanche, rafraichissements et restauration offerts.

Bon à remplir, à découper et à déposer
dans la boîte aux lettres du comité sur la façade de la mairie



Nom et prénom du bénévole : _____

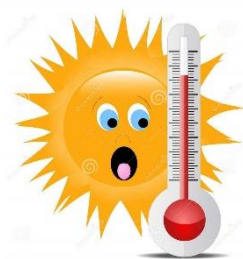
Samedi 22 août

Dimanche 23 août

Votre créneau horaire disponible : _____

Votre téléphone et adresse mail : _____

Merci à tous, bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre, et bon courage aux autres !



La canicule de la fin juin a durement éprouvé les organismes. Nous avons pris des nouvelles des personnes âgées dont nous avons les coordonnées. N'hésitez pas à faire appel à la mairie. Nous serons toujours à votre écoute.

Et bien sûr, pendant les fortes chaleurs, restez au frais, hydratez-vous bien, et en cas d'urgence contactez le 15.

Pour s'amuser un peu...

Comment voyez-vous Fayet ? (formez des mots ayant un rapport avec notre commune à partir de chaque lettre de son nom, par exemple F... comme Formidable... ou Forêts... ou... à vous de jouer !)

F comme...

A comme...

Y comme...

E comme...

T comme...



Edité par la mairie de Fayet-le-Château

Directeur de publication : Jean-Michel Triay, maire de la commune. Conception : Gisèle Dutheil

Dépôt légal : juillet 2026

Prochain numéro prévu en octobre 2026

Devinette...

Mon premier est une note qui fait chanter les chorales.

Mon deuxième rappelle une génération qui criait « yé yé ! » devant ses idoles.

Mon troisième est un petit mot qui relie bien des noms.

Mon quatrième attrape les souris.

Mon cinquième ne se lève pas tard.

Mon tout est un village où l'histoire veille encore sur les collines.